CANTINE MUNICIPALE

LES INSCRIPTIONS A LA CANTINE SCOLAIRE SE FONT DE LA FAÇON SUIVANTE :

- **Les parents choisissent d'inscrire leur(s) enfant(s) 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine. (Les absences à partir de 2 jours justifiés pourront être déduites). La MAIRIE devra être informée dès le 1er jour d'absence et les parents doivent fournir obligatoirement un certificat médical. Exceptionnellement nous tolèrerons soit une absence soit un rajout de repas : pour cela nous devrons être avertis par courrier ou mail au plus tard une semaine avant.**

- **Le règlement des repas pour les enfants scolarisés à Saint Etienne s'effectue :**

- Soit par prélèvement mensuel, le 10 du mois suivant (se renseigner auprès de la Mairie pour les modalités) ; à noter : un prélèvement rejeté deux fois consécutivement entraînera l'annulation de celui-ci.
- Soit par chèque auprès de la Trésorerie de Veynes (à l'ordre du Trésor Public).
- Soit en espèces auprès de la Trésorerie de Veynes

- **Le règlement des repas pour les enfants scolarisés à Agnières se fait en fin de chaque mois auprès de l'Amicale Autour des Enfants.**

- La trésorière comptabilisera le nombre de repas pris par votre enfant et vous recevrez directement par le biais de votre enfant la facture à régler. La Mairie ne réceptionne pas les règlements. Vous devez retourner votre règlement (en espèces ou en chèque à l'ordre de l'Amicale autour des enfants) à : l'AMICALE AUTOUR DES ENFANTS, Ecole d'Agnières, 05250 LE DEVOLUY.

Le prix du repas est fixé à 3 € pour l'année scolaire.
En cas de non paiement, l'enfant sera refusé de la cantine pour le mois suivant.

TOUT ENFANT QUI POSERAIT UN PROBLEME DE DISCIPLINE SERA RENVOYE DE LA CANTINE APRES CONVOCATION DE L'ENFANT ET DES PARENTS DANS LE BUREAU DU MAIRE.

✂----------

FICHE D'INSCRIPTION CANTINE MUNICIPALE
ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

A RETOURNER A LA MAIRIE DU DEVOLUY AVANT LE 8 AOUT 2016

NOM : Prénom : Classe :
NOM : Prénom : Classe :

Mon(mes) enfant(s) fréquentera(ont) la cantine scolaire :

➔ **TOUTE L'ANNEE (1)**
➔ **DE VACANCES A VACANCES** (SEPTEMBRE A TOUSSAINT) (1)

les jours suivants :

LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI (1)

Fait à
Le

Signature des parents

(1) rayer les mentions inutiles.